

## Communiqué de presse



Vendredi 6 juillet 2018

## L'artisanat face au défi du numérique

L'APCMA et la CAPEB signent une convention pour promouvoir auprès des artisans du bâtiment « Certimétierartisanat » une signature électronique sécurisée pour faciliter leurs démarches administratives et l'accès aux marchés publics

L'APCMA, tête de réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, présidée par Bernard Stalter, et la CAPEB - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment-, présidée par Patrick Liébus, ont signé le 5 juillet une nouvelle convention visant à faciliter les démarches administratives ainsi que l'accès aux marchés publics, qui contribue au développement de l'activité des entreprises, des artisans du bâtiment. Alors que la dématérialisation des marchés devra être effective au 1<sup>er</sup> octobre prochain et à l'heure où l'artisanat est face au défi du numérique, la mise en place par la CAPEB du service de l'APCMA intitulée « Certimétierartisanat » permettra de signer des documents électroniques et d'accéder en toute sécurité aux échanges dématérialisés.

Parmi les missions principales du réseau des CMA figurent deux priorités : développer les services à l'attention des entreprises artisanales et accompagner leur transition. De son côté, la CAPEB a engagé un processus de sensibilisation et de formation des entreprises artisanales du bâtiment à la réponse aux marchés publics dématérialisés.

La transformation numérique des administrations prévue dans le plan Action Publique 2022 du gouvernement implique l'usage des certificats numériques d'authentification et de signature électronique qualifiés.

Dans ce cadre et pour les accompagner dans la réussite du défi du numérique, l'APCMA propose aux artisans un certificat numérique dénommé « CERTIMETIERSARTISANAT » promu par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) sous la marque CERTIGNA. Ce certificat de signature électronique, qui fait partie de la politique d'offre globale de service aux entreprises artisanales proposée par le réseau des CMA, garantit la confidentialité et la sécurité des échanges entre les artisans et leurs partenaires, permet d'accomplir les formalités et déclarations administratives, sociales et fiscales, via Internet (URSSAF, Net-entreprises, ...) et de satisfaire à l'obligation de réponse dématérialisée aux marchés publics à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Pour Bernard Stalter, « en tant que **premier réseau d'appui aux entreprises artisanales**, nous devons être à leur côté à toutes les étapes de leur évolution, notamment dans leur mutation vers le numérique et dans la simplification de leurs démarches administratives au quotidien ».

« Le produit « CERTIMETIERSARTISANAT » répond à cette problématique et il est particulièrement adapté à l'entreprise artisanale du bâtiment compte tenu de sa simplicité d'accès, d'utilisation et de son coût compétitif » explique le président de l'APCMA.

Pour Patrick Liébus, « il faut aider les entreprises à se positionner sur les marchés publics et cet objectif est commun à nos réseaux territoriaux, c'est pourquoi nos équipes ont bien travaillé ensemble pour sceller ce partenariat. Je suis satisfait pour mes collègues chefs d'entreprises que nous ayons pu sécuriser cette signature électronique à un prix très raisonnable »

« Avec Patrick Liébus et la CAPEB, nous partageons les mêmes missions : **donner aux entreprises artisanales toutes les chances de réussir**. Cette convention est un élément de plus dans le dispositif » indique Bernard Stalter.